



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/35/L.17
11 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 48 c) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

ETUDE DE TOUS LES ASPECTS DU DESARMEMENT REGIONAL

Allemagne, République fédérale d', Argentine, Belgique,
Egypte, Finlande, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan
et Pologne : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 33/91 E du 16 décembre 1978, dans laquelle elle a décidé d'entreprendre une étude systématique de tous les aspects du désarmement régional et prié le Secrétaire général de faire cette étude avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général contenant cette étude 1/,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et de l'étude qu'il contient;
2. Recommande l'étude et ses conclusions à l'attention de tous les Etats;
3. Invite tous les Etats Membres à faire connaître au Secrétaire général, le 1er juin 1981 au plus tard, leurs vues concernant l'étude et ses conclusions;
4. Prie le Secrétaire général de transmettre les réponses des Etats Membres à l'Assemblée générale, pour information, lors de sa trente-sixième session;
5. Décide de transmettre l'étude à la Commission du désarmement des Nations Unies;
6. Prie le Secrétaire général de transmettre l'étude au Comité du désarmement;
7. Exprime l'espoir que cette étude encouragera les gouvernements à prendre des initiatives et à se consulter dans les différentes régions en vue de convenir de mesures adéquates de désarmement régional.